



rubrique/36 Radio-REF N° 799 • mai 2007

Courrier des lecteurs

F5GZJ, Jean DUMUR, président du REF-Union

contact@ref-union.org



Je n'ignore pas qu'au moment du renouvellement de la cotisation annuelle au REF ou tout simplement au moment d'adhérer pour la première fois, les YL et OM adoptent divers comportements. Il y a les convaincus, ceux qui sans hésiter payent cette cotisation, quel qu'en soit le prix et surtout si dans ce prix la revue leur est fournie. Il y a les hésitants qui se disent qu'il faut aussi payer la taxe annuelle de l'indicatif et que tout ça fait cher, que ce serait mieux si la revue était à part, que, que... mais qui finalement s'acquittent de leur cotisation. Et il y a ceux, trop nombreux, qui ne peuvent pas ou ne veulent plus payer, parce que c'est trop cher, parce que la revue ils ne la lisent pas, parce qu'ils ne voient pas à quoi sert le REF, ou pire parce qu'ils sont persuadés que le REF ça ne sert à rien... d'ailleurs, l'essentiel c'est l'indicatif et pour le conserver il suffit de régler la taxe et là le REF ça ne le regarde pas, et puis parce que... et encore parce que... et toujours parce que... Ils ont au moins mille bonnes raisons et finalement ils ne renouvelleront pas. Que dire aux hésitants ? Que dire à ceux qui ne veulent pas ? Tout leur a été dit pourtant mais le message n'est peut-être pas passé. Parmi les convaincus, un OM a souhaité s'exprimer à travers ce courrier des lecteurs et j'ai retenu sa lettre car elle détaille tout ce qu'il faut savoir ; et cet OM sait de quoi il parle car il a 50 ANS de REF

50 ans de REF

Dans quelques jours il y aura 50 ans que je me suis inscrit au REF après avoir été un des derniers F9 autorisé (avril 1957) avant la mise en place des préfixes F2.

Certains se posent deux questions :

- **A quoi sert le REF ?**
- **Pourquoi faire partie du REF ?**

Après 50 ans de radioamateurisme, il m'a semblé utile de faire un rapide bilan de ce que le REF a fait et de dire pourquoi je suis toujours au REF.

Tout d'abord rappelons ce qui était autorisé il y a 50 ans et ce qui ne l'était pas :

- En décimétriques, nous avions nos bonnes vieilles 5 bandes 3,5-7-14-21-28 Mc/s avec une puissance ALIMENTATION du PA de 50 watts maximum, c'est-à-dire pas grand-chose en watts HF compte tenu du rendement du PA.
- En VHF/UHF nous avions, en plus du 144 Mc/s, le 72 Mc/s dont la suppression était annoncée depuis déjà pas mal de temps. Peu de radioamateurs trafiquaient en 144 Mc/s et encore moins au-delà.
- Il n'était pas question de station portable ou mobile : cela était strictement interdit.
- De même, le trafic via relais n'était pas autorisé.
- Quant à la TVA, on n'y songeait même pas.
- La licence ne s'obtenait qu'après une longue enquête administrative et de voisinage dont le sérieux m'a été démontré lors d'une enquête de l'administration pour que je puisse aller travailler sur un futur site ultra-sensible.
- La CW bien entendu était

la clé de l'examen (ce qui me permit d'ailleurs d'accomplir une partie de mon long service militaire dans les transmissions).

• Evidemment, il fallait faire preuve de son savoir en matière de technique et de trafic, tout ceci avec la présentation d'une station home made.

Alors qu'a fait le REF depuis ? Croyez-vous qu'il est resté « les mains dans les poches » sans rien faire ?

Eh bien NON ! Le REF s'est bougé et tous les dirigeants qui se sont succédé depuis 1925 ont payé de leur personne et de leur bourse pour que VOUS, radioamateurs de France, que vous soyez membres du REF ou NON, puissiez continuer à faire de l'émission dans les meilleures conditions possible.

Je n'entrerai pas dans les détails mais je citerai tout de même ce que le REF a obtenu soit directement auprès de notre administration, soit par son intermédiaire, soit aussi par l'intermédiaire de l'IARU dont le REF est cofondateur :

- Le passage de notre statut de radioamateurs de « service de radioamateur » à « service de radioamateur et radioamateur par satellite ».
- L'obtention des fameuses bandes WARC : 10, 18, 24 Mc/s. Celles-ci ont en effet été obtenues par l'action du REF grâce à de bonnes relations avec notre administration de tutelle, qui ont permis que la France soutienne lors de la conférence WARC 79 l'autorisation de ces nouvelles bandes allouées aux radioamateurs et entraîne avec elle

les voix de la majorité des pays francophones. .

- Le droit à l'antenne, grand moment de reconnaissance du radioamateurisme en France, marqué par une loi.

- L'autorisation d'émettre sur la bande 160 mètres.
 - le 137 kc/s et les bandes SHF nous ont également été accordés, deux registres où s'expriment les plus acharnés.
 - Les 10 premiers relais VHF puis d'autres qui n'ont pas tardé à suivre.
 - L'autorisation d'émettre en mobile et en portable.
 - L'augmentation des puissances d'émission qui, passant à un niveau raisonnable aussi bien en décimétriques qu'en VHF/UHF, nous permettent de rivaliser avec nos voisins lors de concours internationaux.
 - L'accès à de nouveaux modes de transmissions (SSB, TVA, modes numériques)
 - La suppression des enquêtes administratives.
 - Le droit pour les F1/F4 réfractaires à la CW d'accéder aux bandes décimétriques sans avoir à passer l'examen de télégraphie. Une grande victoire du REF. Ce droit vient récemment d'être étendu à toutes les bandes décimétriques. Là encore l'action du REF fut déterminante.
 - Les licences F0 qui sont un tremplin pour devenir à terme F4 ou F8, à qui les devons-nous ? Elles ne sauraient d'ailleurs être un but mais bien un tremplin.
 - La possibilité d'obtenir des indicatifs spéciaux.
- Je pourrais passer encore un long moment à énumérer dans le détail les actions conduites par le REF pour les radioamateurs, mais à ce stade de

ma réflexion, je vous pose la question :

Et vous, que faites-vous pour le REF, que faites-vous pour que notre hobby continue d'exister ?

Plusieurs centaines de personnes (membres du BE, du CA, des commissions ou des services, QSL managers départementaux, bureaux départementaux) se dévouent bénévolement pour que vive le REF-Union. A ces bénévoles s'ajoutent les salariés du siège qui rendent celui-ci accessible à tous par les moyens de communication les plus modernes. Beaucoup de travail reste à faire, des tâches les plus simples (peintures du siège) aux plus difficiles comme les relations avec nos administrations de tutelle qui demandent du temps et des compétences que tous n'ont pas.

Et pour que tout cela continue, pour que notre association perdure, il n'y a qu'une solution que chacun peut aisément mettre en œuvre, c'est l'adhésion au REF.

En effet, en adhérant au REF, vous profiterez des différents services (QSL, juridique, Radio-REF, etc...) mais aussi vous permettrez

que le REF puisse notamment étoffer ses participations aux différentes réunions de l'IARU, sans que les trésoriers s'arrachent les cheveux pour financer la participation d'une délégation. En effet c'est à l'IARU que non seulement se décident les conditions d'utilisation des fréquences qui nous sont allouées mais que s'élaborent les positions communes qu'auront les associations nationales vis à vis de leurs administrations de tutelle.

Vous permettez aussi que notre Radio-REF soit encore plus attrayant, que nos services soient plus performants.

La cotisation, direz-vous, est chère (58,50 euros soit 384 francs) mais si nous étions plus nombreux, elle pourrait être diminuée.

Le REF a un certain nombre de frais fixes (impôts locaux, eau, électricité, photocomposition de Radio-REF, etc...) qui restent les mêmes quel que soit le nombre d'adhérents. Pour vous servir, le REF rémunère du personnel.

La cotisation vous paraît chère mais combien coûte l'envoi en direct, seulement en France, de 100 QSL ? $0.54 \text{ €} \times 100 = 54$

euros alors que c'est compris dans les services offerts par le REF. Et combien si c'est à travers le monde ?

Le REF vous défend auprès des administrations et au plan international, mais le REF ne peut être que demandeur, il ne peut en aucun cas être le décideur. Il ne suffit pas que des requêtes parviennent au REF pour que celui-ci y satisfasse.

Il faut que le REF transmette les demandes à nos tutelles qui vont les étudier et dans certains cas demanderont un complément d'information, voire un dossier plus étoffé, et qui au final opposeront peut-être un refus.

Il ne nous sera pratiquement jamais donné satisfaction immédiatement, cela demande de longues années de travail, de longues années de négociations et cela use parfois plusieurs présidents.

J'entends dire « Dans tel ou tel pays l'extension du 7 Mc/s est déjà effective. Que fait encore le REF ? ». Mais on oublie aussi que dans ces mêmes pays ce sont souvent les installations individuelles ou collectives

qui sont sur la sellette, ce qui heureusement n'est pas le cas en France.

Des dossiers épineux sont sur le devant de la scène :

- CPL
- CEM
- 50 MHz
- Extension du 7 MHz

Sans l'aide de TOUS le REF n'y arrivera pas : il faut du temps, d'incessants déplacements, le montage de dossiers solides, il faut se battre et encore se battre pour enfin arriver à des solutions acceptables pour tous.

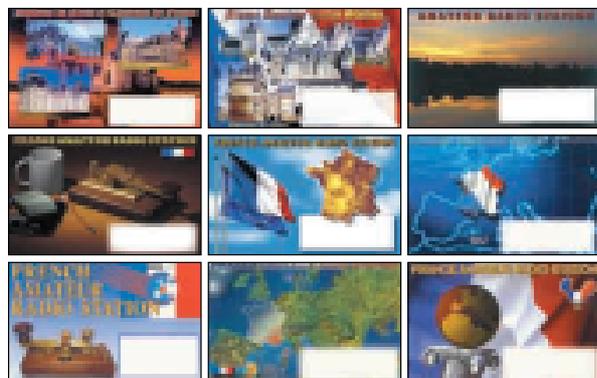
C'est pourquoi, avec mes 50 années de radioamateurisme et d'appartenance au REF je peux faire ce rapide bilan. Si le REF n'existait pas, mon beau rêve de gosse (j'avais 14 ans lorsque j'écoutais pour la première fois des radioamateurs sur le BCL de mes parents) aurait tourné court il y a bien longtemps.

Au lieu de passer de deux mille en 1957 à vingt mille en 2007, l'émission d'amateur n'existerait plus depuis bien longtemps.

73 QRO à toutes et à tous !

**Serge LACHAISE
F9PV REF 10232**

Pour vos expéditions,



pensez aux QSL du REF-Union

